

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND**  
**DU 11 MAI 2026**  
**PROCÈS-VERBAL N° 37**

---

Page 403

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

Mme Nicole Bachmann, Présidente, ouvre la séance à 20 h 00, salue les conseillères et les conseillers présents, les municipales et les municipaux. Elle salue le public et la presse en la personne de M. Fabien Lapierre du journal 24 Heures et remercie le personnel communal pour la préparation de la salle.

## **Ordre du jour**

### **1. Appel**

Nombre de conseillers présents : 38

Nombre de votants : 37

Excusés : Mmes Berger Amélie, Paruta Paola. MM. Aberle Mathieu, Hedou Gael, Hochstrasser Sylvain, Mermod Cyril, Porchet Christophe, Rebeaud Pascal, Rod Yann, Sauser Philippe, Steiner Thierry, Vermot Hubert.

Absent : -

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

### **2. Approbation de l'ordre du jour**

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote de l'ordre du jour tel que présenté.

OUI - 37      NON - 0      ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### **3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 26 janvier 2026**

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du PV tel que présenté.

OUI - 37      NON - 0      ABST - 0

Le PV est accepté à l'unanimité.

### **4. Communications de la Présidente**

Prochaine législature, secrétariat : Mesdames Pauline Héritier et Natacha Valceschini se portent candidates à leur réélection pour la nouvelle législature en tant que, respectivement, secrétaire et secrétaire suppléante de notre conseil communal. Je les remercie de se tenir à disposition pour ces postes oh combien importants. Notre conseil se positionnera au sujet de leurs élections lors de la séance d'installation des autorités communales du 25 juin prochain.

Élections générales 2026, conseil communal, municipalité et syndiculture : Nos autorités communales pour la prochaine législature sont maintenant élues. Un petit retour sur les élections communales générales. Tout d'abord, je remercie, les membres du bureau, toutes les scrutatrices, tous les scrutateurs ainsi que les 2 membres du personnel communal qui ont fonctionné pour la journée, extrêmement chargée, du 8 mars, ainsi que pour celle, bien moins chargée du 29 mars. Mes remerciements vont également à M. Pellet, secrétaire municipal et au

personnel communal pour leur soutien principalement logistique, l'organisation de la mise à disposition des locaux, du mobilier nécessaire et des postes de saisie. Le 8 mars était une journée de dépouillement exceptionnelle. Cette journée regroupait quatre scrutins : le renouvellement du conseil communal ; le 1<sup>er</sup> tour de l'élection de la municipalité, six municipaux ont été élus au 1<sup>er</sup> tour, il y a eu ballottage pour un siège ; le 1<sup>er</sup> tour de l'élection complémentaire au conseil d'état qui s'est clôturé par un ballottage ; une votation fédérale chargée qui comprenait un objet complexe. Le dépouillement simultané de ces quatre scrutins représentait une somme de travail énorme. Vu la complexité de certains processus, le fait que nous devions, à cette occasion pour la première fois, travailler dans deux bâtiments distincts, et que malgré le grand nombre d'années d'expérience cumulées par certains des participants, personne parmi nous n'avait jamais vécu une telle journée, force est de constater que ce dépouillement s'est bien déroulé. Des améliorations possibles ont été identifiées et cela pourra être utile à un prochain bureau électoral. Toutefois, étant donné l'évolution rapide de la technologie, il n'est pas certain qu'une telle journée se reproduise avec les mêmes moyens. Madame Patricia Breguet étant pressentie pour la présidence de la prochaine année, elle devrait, à ce titre, gérer des élections cantonales générales en février prochain. Je lui ai proposé de débriefer la journée du 8 mars de manière détaillée, ce que nous avons fait très rapidement. Je ne vais pas vous donner les résultats de ces votations et élections, ils ont été affichés il y a plus de deux mois et vous les connaissez.

Le 29 mars, le bureau électoral a géré le dépouillement de deux élections : le second tour de l'élection à la Municipalité et le second tour de l'élection complémentaire au conseil d'état. Les travaux durant cette journée se sont bien déroulés.

Syndicature : Le dépôt des listes pour l'élection à la syndicature était fixé au 7 avril à midi. Une seule candidate s'étant présentée à l'élection, Mme Laura Marques a été élue tacitement. Ce dernier acte a clôturé le processus électoral communal pour la législature 2026-2031. Je félicite toutes les élues et tous les élus. Je leur souhaite plein succès et beaucoup de plaisir dans l'exercice de leurs fonctions respectives, mais également la disponibilité et la motivation nécessaire afin de mener leurs projets à bon terme. Je remercie également les candidates et candidats non-élus de s'être tenus à disposition. Je pense que toutes ces bonnes volontés méritent quelques applaudissements.

Votes nuls à l'élection du conseil communal : Vous avez peut-être vu passer quelques commentaires à ce sujet sur les réseaux sociaux et je tenais à y revenir pour vous donner un peu plus d'informations. Notre bureau électoral a comptabilisé 96 votes nuls pour l'élection du conseil communal, ce qui correspond à 7,81% des votes rentrés. C'est beaucoup par rapport aux précédentes élections. Il apparaît toutefois important de préciser que la moyenne des nuls relevée pour toutes les communes à conseil communal à la proportionnelle s'élève à 7,27 %. Le pourcentage de nuls pour Yvonand est très proche de la moyenne et ne fait donc pas exception. Il est à noter que le spectre des nuls pour les communes précitées va de 0 % à 21,26 % des votes rentrés. Effectivement, il est important pour moi de relever ce point-là, pour une chose. Ce n'est pas le bureau électoral qui cette année a été particulièrement tatillon, c'est clairement un problème plus précis. Pour en revenir à Yvonand, 90 des 96 nuls recensés sont dus au fait que plusieurs listes pour le conseil communal ont été glissées dans l'enveloppe jaune. Certaines enveloppes contenaient deux, trois ou quatre listes, ce cas de figure s'était déjà présenté par le passé. Ce qui me semble, par contre, plus préoccupant c'est que 57 citoyens ont retourné la brochure complète, soit la totalité des listes, avec ou sans inscriptions manuscrites. La brochure explicative indiquait bien qu'une seule liste devait être retournée. Cette instruction n'a manifestement pas été comprise ou pas lue par bon nombre d'électeurs. Cette problématique a fait l'objet d'une interpellation au Grand Conseil en date du 17 mars. Suite à cela, le département des droits politiques nous a demandé des précisions à ce sujet. Nous avons répondu à sa demande.

Répartition des sièges, par groupe politique, aux bureaux et dans les commissions du conseil communal : L'émergence d'un 4<sup>ème</sup> groupe politique ainsi que la nouvelle répartition des sièges au sein de notre conseil mène à une nouvelle répartition des sièges au sein des bureaux et des commissions. Cette répartition doit tenir compte de la force de chaque groupe politique, de la loi sur les communes et du règlement de notre conseil communal. Elle doit, en outre, être acceptée par tous les groupes en présence. Les chefs des quatre groupes se sont réunis, à ma demande, le 22 avril 2026. Ils ont décidé de la répartition des sièges au sein des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> bureaux ainsi que des commissions du conseil communal. Ils ont également décidé de la place de chaque groupe en salle de conseil communal. Je les remercie pour leur participation et leur implication dans les discussions. Un PV de bureau décisionnel, portant le numéro 41, a été établi. Il a été affiché au pilier public jusqu'au 4 mai 2026.

Liste des commissions permanentes et du bureau pour la prochaine année : Notre secrétaire fera parvenir la liste des postes à pourvoir aux chefs de groupe, au plus tard début juin. Nous les remercions d'ores et déjà de la retourner à notre secrétaire dûment remplie au plus tard le 12 juin.

Cérémonie d'installation des autorités communales pour la prochaine législature : Monsieur le Préfet Fabrice De Icco nous a informés que la cérémonie d'installation des autorités communales se déroulera le jeudi 25 juin 2026 à 20 h 30 ici-même. Dès lors, je remercie les élus pour la prochaine législature de bien vouloir réserver cette date et si ce n'est pas déjà fait, je prie les chefs de groupe de transmettre l'information aux nouveaux élus. Une convocation en bonne et due forme parviendra aux personnes concernées, par mail, début juin.

Prix du mérite : La commission s'est réunie et son choix a été validé par la municipalité. La personne choisie sera informée dans les prochaines semaines. La remise du prix du mérite se fera probablement lors du conseil communal de juin.

Repas du conseil communal : Comme chaque année, un repas sera organisé après la séance de conseil communal de juin. Cette année, il aura lieu dans un établissement public de la commune. Plus d'informations vous parviendront début juin avec une proposition d'inscription. Notre secrétaire vous sera probablement vivement reconnaissante de bien vouloir répondre à son mail dans les meilleurs délais. Nous espérons vous voir nombreux à cette occasion.

Indemnités : Notre secrétaire trouve plus simple de clôturer les indemnités de tous les conseillers, sortants et réélus, à fin juin. Vos indemnités pour la période de janvier à juin 2026 vous seront donc versées durant l'été.

Certificat de participation au conseil communal : Comme à la fin de la dernière législature, les conseillères et conseillers qui ne seront pas assermentés pour la prochaine législature peuvent demander un certificat de participation au conseil communal. Ils feront leur demande à la secrétaire du conseil communal en précisant l'année de leur entrée en fonction. La demande sera ensuite transmise au greffe.

Journée de votations fédérale et cantonale du 14 juin 2026 : Deux objets fédéraux et deux objets cantonaux, dont un complexe, sont soumis au vote. Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> bureaux sont convoqués. Il est probable que les travaux de dépouillement se poursuivront après midi.

## **5. Lettres et pétitions éventuelles**

Pas de communication sous ce point.

## **6. Élection d'une nouvelle membre suppléante PS à la commission de gestion**

Pour le PS, Mme Hanna Sulzmann présente Mme Sokha Ung.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le nombre de candidate étant égal au nombre de poste à repourvoir, Mme Sokha Ung est élue tacitement. *Applaudissements.*

## **7. Communications de la municipalité**

*M. Thierry Genillod*

Commissions permanentes et municipales : Concernant les commissions municipales, je vais faire un petit changement sur celles qui me concernent. Je veux regrouper la CCUE, la commission consultative d'urbanisme et de l'environnement, avec celle de la mobilité. Depuis que je suis en place, je n'ai pas vraiment eu l'occasion de faire fonctionner la commission mobilité. Et je me suis dit qu'il y avait beaucoup de sujets « mobilité » dont on parlait aussi en CCUE. Donc, pour le bureau, il n'y aura pas besoin de former une commission mobilité, tout sera intégré dans la CCUE. On verra si on lui rajoute une lettre, CCUEM.

Zones 30 km/h : La réflexion de l'étude, au départ, c'était six zones (cinq sur Yvonand et une sur la Mauguettaz) à compléter ou à faire. C'était principalement, dans notre idée, les routes de quartiers résidentiels, en laissant les axes principaux, en dehors de cette étude, afin d'éviter les perturbations surtout sur le transit. Et souvent ce sont des aménagements pour diminuer la vitesse qui sont vite très coûteux. Suite à la réflexion lors de la commission ad hoc, j'ai gardé les mêmes points, mais on a quand même cherché à identifier quelques tronçons de routes principales afin d'assurer la sécurisation de nos citoyens, particulièrement les enfants. Concernant le point de situation, on a eu plusieurs fois notre prestataire, Christe & Gigax, représenté par Madame Klein, qui est vraiment sur le sujet, qui est venue à plusieurs reprises au bureau pour nous présenter les avancements et savoir s'ils étaient bien dans la vision de ce qu'on souhaitait de ces zones 30. On a aussi organisé une séance avec la DGMR, avec le voyer et ses représentants de tout ce qui est signalisation, pour montrer le projet qu'on avait et savoir si nos envies jouaient. La majeure partie de ce projet était recevable à leurs yeux. Il y avait seulement des tronçons non-bâtis qu'on avait identifiés, comme par exemple le chemin de l'Ancien Stand (partie où il n'y a pas du tout de construction) et à la Mauguettaz le Chemin des Lucioles, pour eux, si c'est du non-bâti, mettre du 30 à l'heure, ils ne sont clairement pas pour. Donc pour ça, ils ont dit « à voir ». Il nous a remerciés pour ce dossier qui était vraiment bien complet, bien compréhensible à partir de la présentation qu'ils ont eue. Ils mettent aussi entre guillemets, tout ce qui est axes principaux. Parce que ça, si ça passe à leur première étude, leur commission va demander une nouvelle étude, mais par leur service de comptage de vitesse, pour savoir, s'ils valident et si nous devons faire des aménagements sur ces tronçons-là pour diminuer la vitesse. La grande question était de savoir si on mettait un package complet avec le tout, ou, s'il y avait des choses qui ne passaient pas comme ces zones principales ou les zones non construites, si ça bloquait tout le dossier. Clairement, le voyer des routes, M. Müller a dit que non, eux, entre guillemets, tracent la ligne et le reste du dossier, ce qui est recevable, passe la rampe. On a envoyé le package avec le tout, je vais vous montrer ce qu'on a envoyé. On a envoyé ça fin mars, sauf erreur, à la DGMR et maintenant on attend de voir. Leur commission se réunit, je crois, deux fois par année. Je ne sais pas si on a loupé la première de l'année et qu'il faut attendre la suivante, je n'ai pas de détails sur les dates de leur commission qui statue là-dessus. *Présentation d'une image des zones 30 sur le village d'Yvonand et sur le hameau de la Mauguettaz.*

*M. Cyril Ottonin*

STEP : Des gros travaux de génie civil sont terminés, ce qui va entraîner le démontage de la grue d'ici la fin du mois. La mise en service du bâtiment de déshydratation a eu lieu et les premiers essais se sont déroulés avec succès. Il reste néanmoins quelques paramètres à ajuster dont la ventilation du local. Cela nous permettra d'accueillir de nouveau les boues des villages avoisinants pour le traitement. La rénovation du bâtiment de relevage et de prétraitement arrive aussi au stade de la mise en service, qui est prévue la semaine prochaine. L'enveloppe des

quatre bassins du traitement biologique a été soumise à un test d'étanchéité avec succès et ils pourront accueillir toutes les installations nécessaires à leur bon fonctionnement. Concernant le raccordement à l'ARRIBRU, une opposition nous est parvenue et des adaptations du projet sont en cours afin que tout le monde y trouve son compte.

Électricité : Concernant le partage de l'électricité locale, nous avons créé une communauté d'autoconsommation entre l'installation de la Sablliane et des containers scolaires. Le but est de diminuer le prix du kW puisque plus l'on auto-consomme, plus le prix qui nous est facturé descend. Débuté le 27 janvier dernier, je reviendrai vers vous avec des chiffres pour l'économie réalisée après une année. Nous sommes en cours d'étude pour créer une communauté électrique locale, CEL, afin d'améliorer l'autoconsommation de notre production électrique, principalement les excédents des installations de Brit 2, de la salle polyvalente et dans une moindre mesure de celles de l'UAPE. Il faut savoir que cela est tout du virtuel. Il n'y a pas de connexion physique. Seule la pose d'un compteur intelligent est nécessaire. L'économie possible est un 20% sur le coût du transport, aussi appelé droit de timbre, de l'énergie consommée par la production photovoltaïque du distributeur, le reste étant facturé au tarif normal de la Romande Énergie. Nous avons également été approchés par un groupement de producteurs locaux qui nous ont invités à rejoindre leur CEL. Dans un premier temps, nous allons mettre en place notre propre CEL et ensuite nous nous approcherons très certainement de ces producteurs, car nous aurons des possibilités d'économie pour des installations communales, dont certaines s'avèrent gourmandes en énergie. Je pense tout particulièrement aux réservoirs et à la STEP.

*M. Julien De Icco*

J'ai eu la chance la semaine passée de partager un peu de temps avec la commission de gestion qui m'a fait remarquer que c'était bien de temps en temps de vous tenir au courant de ce qu'on faisait et je pense que c'est assez logique de vouloir comprendre ce qu'on pouvait faire comme activités. J'ai donc pris le temps de réfléchir à ce que j'avais bien pu faire ces dernières semaines. Je vais vous épargner le tout, mais vais partager une petite série de ce qu'on fait dans les opérations courantes, ce qu'on fait dans le cadre de préavis qu'on a en cours, des opérations ponctuelles ou encore tout le reste. En gros, j'ai eu pas mal de séances de chantier dans le cadre de l'assainissement de la butte du stand de tir. Vous avez peut-être vu traverser quelques camions à une certaine période. La butte est faite. Il reste encore quelques aménagements à faire, notamment pour les pare-balles. On pense que ce sera fini certainement sur le mois de septembre. On pourra bientôt retrouver des tirs à Yvonand. J'ai eu la chance aussi de participer à une conférence en collaboration avec le canton et un bureau d'ingénieurs sur les dangers naturels et on a pu présenter le projet pilote dans le cadre du ruissellement de la Golaz. C'est un projet qui avance aussi. J'ai aussi eu pas mal de séances dans le cadre de la protection contre les crues, pour le ruisseau de Gi et des Rochettes. Là, ça avance aussi, il y a des bureaux d'ingénieurs qu'il faut un peu plus harceler que d'autres. Il y en a un en l'occurrence qu'il faut harceler un peu. J'ai eu passablement de séances de travail aussi dans le cadre de l'élaboration du règlement sur le patrimoine arboré qui va bientôt se finaliser, donc qui sera bientôt présenté au conseil. Et la remise de notre abri de Treysala en abri public. Sachez qu'on est plutôt bon élève, j'avais encore une séance avec l'ORPC aujourd'hui qui me disait que peu de communes avaient un taux d'accueil à hauteur de près de 95 %, donc c'est plutôt bien pour nous.

*Mme Lucy Delarze*

Route de Rovray : Les travaux sont actuellement en cours. On prévoit une fin des travaux pour mi-juin sous réserve des conditions météo. Vous avez dû le remarquer, il pleut pas mal, on espère que ça ne nous fera pas prendre du retard. La pose des enrobés est prévue du 6 au 10 juillet. Ce ne sera pas toute la semaine, ce sera seulement deux jours, mais on prévoit toute la semaine pour pouvoir jouer sur la météo lors de cette période. À cette période-là, en particulier,

pendant deux jours, la route sera complètement fermée au trafic et il y aura donc des déviations qui seront mises en place.

Travaux d'entretien courant : Dans les travaux d'entretien courant qui sont planifiés en 2026, on a la Grand-Rue, je vous en ai parlé en décembre dernier. Le but de ces travaux est de prolonger la durée de vie de la route avant des travaux plus conséquents. Ça va vraiment être juste un rabotage de surface et reposer une couche de surface. La circulation sera maintenue pendant toute la durée des travaux mais elle sera restreinte, on aura toujours un côté de la route qui sera accessible et pas l'autre et vice versa. C'est prévu pendant les vacances scolaires du 29 juin au 10 juillet. On va profiter de faire la pose des enrobés l'une après l'autre avec la route de Rovray. Tout sera terminé le 10 juillet. Les montants nécessaires à ce projet sont dans le budget d'entretien routier de 2026.

Nouveaux aménagements à la Mauguettaz : Je vous avais parlé aussi la dernière fois qu'on avait prévu de faire des aménagements à La Mauguettaz. Ils ont été réalisés. On a un espace récréatif qui a été installé devant le collège de La Mauguettaz. L'herbe commence à pousser sérieusement et on prévoit une inauguration début juin. On a également réalisé un stationnement vélos sur le chemin entre le village et l'arrêt de bus pour que les enfants qui se dirigent à l'arrêt de bus en vélo puissent stationner leur vélo de façon appropriée. Il est disponible depuis ce printemps, il est très bien utilisé et très bien respecté par les usagers.

Soutien à la transition énergétique : Le prélèvement de la taxe est en vigueur depuis début 2026 et les subventions sont disponibles depuis février 2026. On a à ce jour octroyé, c'est-à-dire soit déjà versé l'argent, soit promis ou provisionné l'argent environ CHF 50'000.- sur les CHF 60'000.-. On a eu beaucoup de demandes. Il y a toutes les catégories du catalogue de subventions qui ont été demandées, avec une majorité au niveau des demandes de soutien pour les transports publics, les demi-tarifs et les abonnements divers pour les transports (19 %), les études pour les rénovations énergétiques, le CECB+ (19 %) et les remplacements de fenêtres et de portes pour des modèles plus isolants (17 %).

## **8. Préavis 2026/03 Demande de crédit pour l'achat d'un chariot télescopique.**

*Dépôt.*

*Mme Lucy Delarze*

Pour vous donner le contexte, on a actuellement un Manitou qui a été acheté en 2017 suite à un préavis, le 2017/10, pour un montant d'environ CHF 118'000.-. Depuis, on l'utilise environ 200 heures par an pour des travaux divers, entre autres des travaux d'égouttage d'arbres, en particulier pour l'entretien des bords de routes, l'entretien des plages, donc l'évacuation des déchets organiques qui viennent du lac et qui se déposent sur la plage, le chargement du bois dans les bennes, entre autres à la déchetterie et d'autres travaux de manutention à la déchetterie, le nettoyage des candélabres, la pose de réflecteurs, le chargement de matériaux comme la terre ou les gravillons, la manutention dans le dépôt ou lors de travaux ou de manifestations pour le déplacement de palettes et les interventions lors d'événements naturels, comme par exemple si l'on doit dégager une route. Suite à une analyse de la sécurité et de l'organisation du service qu'on a réalisée en 2025, il s'avère que notre machine actuelle est soumise à différents permis ou autorisations selon l'outil que l'on utilise avec. On a les permis pour l'utilisation des fourches. C'est le permis cariste R4. Ce sont des termes un peu techniques, mais je vais faire au mieux pour faire simple. Pour le godet de chargement, c'est une espèce de pelle qui vient à l'avant du véhicule, il y a deux types de permis. Quand on est sur une machine qui a un poids à vide entre 2 et 5 tonnes, on a besoin du permis machiniste M1 qui est le plus bas dans cette catégorie de permis. Et quand on est avec un poids à vide de plus de 5 tonnes, on doit avoir le permis machiniste M3. On a actuellement deux collaborateurs dans le service de voirie qui ont suivi la formation pour le permis machiniste M1. Donc, pour l'utilisation d'une machine entre

2 et 5 tonnes, ce serait bon. Notre machine fait plus de 5 tonnes. On devrait avoir le permis machiniste M3 pour l'utiliser quand on utilise le godet. On peut se poser la question : pourquoi ne forme-t-on pas notre personnel, c'est-à-dire pourquoi ne leur fait-on pas faire le permis machiniste M3 ? Vraisemblablement on ne fait pas assez d'heures par année ni de travaux assez spécifiques pour assurer la bonne préparation à la certification et puis la justifier. On fait 200 heures par année avec un nombre de tâches assez variées, on ne fait pas des tâches de chargement et de terrassement spécifiquement avec cette machine pendant 200 heures par année. On aurait de la peine à leur assurer une formation, une pratique correcte pour pouvoir se préparer à cette certification. Également, la machine qu'on a actuellement n'a pas de nacelle homologuée, donc tous les travaux qui nécessitent une nacelle ne peuvent pas être réalisés avec cette machine. Mais plusieurs collaborateurs ont la formation pour l'utilisation d'une nacelle. Nous voilà donc à notre situation actuelle, où, avec notre chariot actuel, acquis en 2017, si on ne réalise plus toutes les tâches qui ont été biffées (*sur le PPT*) parce qu'on n'a pas le permis nécessaire pour effectuer ces tâches ou qu'on n'a pas la nacelle qui va avec, on ne ferait plus avec cette machine qu'environ 40 heures de travail et on ne ferait plus que finalement du soutien logistique. Face à cette constatation, on avait trois options. Soit on conservait l'engin actuel et on faisait appel à des prestataires externes pour réaliser toutes les autres missions qui nécessitent des outils spécifiques. C'est-à-dire soit louer des machines spécifiques, soit sous-traiter. Cela a l'avantage de ne nécessiter aucun investissement initial à faire, mais par contre ça nous rend très dépendant face à des prestataires externes. Ça génère un manque de réactivité du service parce qu'il faut anticiper les tâches à faire, réserver les machines, être sûr d'avoir les machines qui sont disponibles, etc. Cela génère aussi des frais d'exploitation de notre machine actuelle disproportionnés par rapport à l'utilisation qu'on en fait. La deuxième option qu'on avait, c'était d'acquérir un engin qui soit plus petit, donc entre 2 et 5 tonnes, mais qui n'aurait pas la nacelle. Il y a assez peu de modèles de ce type de véhicules qui ont la nacelle. C'est un prix d'achat qui est moins élevé qu'un engin avec nacelle, mais on a toujours cette dépendance vis-à-vis de prestataires externes et un manque de réactivité du service pour tout ce qui est travaux d'élargage. La dernière option est d'acquérir un engin plus petit avec nacelle, entre 2 et 5 tonnes. On aurait donc seulement besoin du permis machiniste M1, qu'on a. Il a le désavantage d'avoir un prix d'achat, donc un investissement qui est plus élevé à la base, mais qui nous offre une grande réactivité et une indépendance par rapport aux coûts du marché, dans le sens que si les prestataires et les coûts pour la sous-traitance ou pour la location de machines évoluent, on n'est pas touché par cette problématique-là. Pour pouvoir aussi évaluer ces trois options, on a fait une analyse au niveau financier. On a évalué les coûts annuels sur la durée de vie de chacune des options. On a pris en compte l'amortissement de l'engin sur sa durée de vie, les coûts d'entretien qu'on doit investir pour entretenir cette machine, les différentes taxes, par exemple la redevance poids lourds, et les coûts liés à des recours à des prestataires externes. On s'est basé sur une location de matériel au tarif horaire de CHF 60.- de l'heure. C'est le coût moyen qu'on paye actuellement quand on loue une nacelle. Donc, à partir de cette analyse, on peut tout de suite identifier que le fait d'acquérir un engin plus petit avec nacelle, qui est l'investissement le plus élevé, sur le long terme, est le moins cher au niveau annuel. C'est pour ça qu'on a sélectionné cette option-là. On a donc cherché des engins qui pouvaient répondre aux différentes missions et aux besoins qu'on avait. On a trouvé deux modèles qui nous permettaient de répondre à tout ça et qui sont très similaires en termes de capacité. On a demandé des offres. Chacun des modèles présentés, le Merlo et le Manitou, avec les coûts des accessoires plus le prix de reprise de notre véhicule actuel, on arrive à cette différence de prix de l'un à l'autre, donc une très nette préférence pour le Manitou à CHF 47'000.-. Ce qui nous mène à l'objet du dépôt du préavis de ce soir, c'est-à-dire d'autoriser la municipalité à procéder à l'achat du chariot télescopique Manitou pour un montant de CHF 47'000.-. Je précise également que le Manitou qu'on a actuellement, acquis en 2017, est totalement amorti. J'invite les membres de

la commission ad hoc à venir me voir à la fin de la séance pour qu'on fixe une date pour se rencontrer.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**9. Préavis 2026/04 Crédit d'urgence pour les travaux au Château de Sable à la suite de l'affaissement du sol au rez-de-chaussée.**

*Dépôt et rapports des commissions ad hoc et des finances.*

Il s'agit d'un préavis déposé en urgence par la municipalité. Selon la possibilité laissée par l'article 49 du règlement de notre conseil, ce préavis est déposé et sera voté lors de la présente séance. La discussion est ouverte.

*Mme Aline Wenk*

Concernant la crèche, comme vous allez refaire tout le rez-de-chaussée, on sait qu'il y a un manque de place depuis toujours, c'est un sujet. Quelle est la vision à long terme ? À long terme, quand l'école sera construite, la crèche va-t-elle rester là où elle est ou va-t-elle se déplacer dans les bâtiments de l'école ? Si elle s'étend, elle s'étend où ? Cette rénovation est-elle bien pour le long terme ?

*M. Martin Schnorf*

Actuellement il y a suffisamment de place pour la crèche. Après, il faut bien définir : est-ce que ça concerne le préscolaire, les bébés jusqu'à ce qu'ils rentrent à l'école ? Le Château de Sable actuellement par rapport aux rénovations qu'on va faire, il y a 66 places qui représentent plus de 120 familles, par rapport au roulement. Pour la rentrée scolaire, ce qu'on a prévu pour la rentrée 2026, il y a suffisamment de places. Si on parle du parascolaire d'Yvonand, où on a passé de 48 places en 2021 à plus de 100 places à ce jour, nous avons suffisamment de places aussi au niveau du parascolaire. De ce fait, même si on n'avait plus de place actuellement, on a créé une cantine pour la rentrée scolaire 2025 où il y a déjà 80 places pour les élèves plus grands, de la 6 à la 11P, si les parents le souhaitent. Donc actuellement, au niveau communal, c'est ce que j'ai expliqué à la commission de gestion, nous ne sommes pas dans l'urgence. Nous avons bien défini et, pour la prochaine législature, c'est ce que j'expliquais à mes collègues des autres communes, on ne va pas s'agrandir, on doit stabiliser ce qu'on a actuellement. Par rapport à la démographie qu'on a, selon les échos qu'on reçoit, on a moins d'enfants. Donc on a des structures suffisamment grandes actuellement pour absorber, ce qui n'était pas le cas en 2023-2024. Donc en très peu de temps, on a fait beaucoup de places. Cela ne nous a coûté par chance quasiment rien, car nous avons été subventionnés pour tout ce qui est les rénovations par la FAJE car ils ont des subventions conséquentes à nous donner. Ça va donc bien, mais pour la prochaine législature, c'est-à-dire 2026-2031, normalement, la seule chose qu'on devrait faire jusqu'à la construction du futur bâtiment scolaire, c'est éventuellement agrandir la cantine, mais là, on va négocier avec le FC Yvonand pour obtenir les 50 places de la buvette. Cela signifie qu'on passerait de 80 à 130 places. Mais à ce jour, aucun agrandissement n'est prévu, en tout cas sur la commune d'Yvonand.

*Mme Aline Wenk*

Est-ce qu'il y a des démarches qui ont été faites au niveau légal par rapport à la question de la responsabilité de l'état actuel, pouvez-vous nous donner des informations, notamment la responsabilité des personnes qui ont construit la crèche à l'époque ? Et au niveau des assurances, avez-vous des éléments, à savoir si financièrement on va pouvoir récupérer quelque chose ?

*Mme Christelle Fresneau*

Cela avait été demandé lors du conseil du mois de janvier. Nous avons annoncé, mais il faut savoir que ce sont des travaux qui ont été faits il y a plus de dix ans. Dès que vous arrivez dans

la 10<sup>ème</sup> année, vous ne pouvez pas vous retourner contre qui que ce soit. Au niveau des assurances, autant au niveau de l'ECA que de l'assurance bâtiment, les choses ont été déclarées. Mais évidemment que tant qu'on ne trouve pas la cause, on ne peut pas aller plus loin. Mais les démarches ont été faites.

La parole n'étant plus demandée, la parole est donnée au rapporteur de la commission ad hoc.

Rapport de la commission ad hoc :

Rapporteur M. Ivar Kjelberg

« En date du 4 mai 2026, la commission ad hoc pour le préavis municipal 2026-04 intitulé « Crédit d'urgence pour les travaux du Château de Sable à la suite de l'affaissement du sol du rez-de-chaussée », s'est réunie à l'Administration communale pour débattre dudit préavis. Étaient présents Mesdames Mélina Bello, Sandra Walroff, Katia Méan et Messieurs Ivar Kjelberg, Victor Zeiter, Jean-Claude Rey et Mathieu Aberle. Étaient également présents les conseillers municipaux Christelle Fresneau et Martin Schnorf en charge du dossier. La commission remercie madame Fresneau et monsieur Schnorf pour les détails apportés et les réponses aux questions des participants. La commission remarque, après explications de nos municipaux, que le préavis et la demande de crédit associée concernent la démolition et la reconstruction complète du rez-de-chaussée (sol et murs intérieurs) du bâtiment le Château de Sable à la suite de l'affaissement du plancher existant. La commission demande instamment à la Municipalité de fournir un rapport complet, rédigé par l'ingénieur civil responsable des présents travaux, sur l'origine et les causes des dégâts actuels lorsque ceux-ci auront été clairement identifiés. Le projet actuel, comprenant un déplacement des enfants dans des containers dédiés et aménagés pour la petite enfance, semble le plus logique et le moins contraignant pour le personnel et les enfants. Maintenir les utilisateurs dans les locaux et procéder aux travaux portion par portion n'aurait pas été envisageable au vu des nuisances engendrées. Nous saluons aussi l'effort fait par le personnel pour minimiser la fermeture lors du déménagement des locaux et l'effort par nos services pour optimiser l'utilisation du mobilier et du matériel existant pour l'aménagement des locaux provisoires, et leur réutilisation par la suite. La Municipalité a voulu saisir l'opportunité de ces travaux nécessaires pour réaménager complètement le rez-de-chaussée du Château de Sable et remettre les locaux aux normes actuelles. La commission pense que ces changements, comme par exemple un local de pause pour les collaborateurs, une meilleure isolation phonique entre les pièces, une meilleure répartition des espaces par rapport à la cuisine, etc, amélioreront significativement la qualité de vie des utilisateurs. Le fait que la Municipalité ait intégré les co-directrices de l'établissement au projet d'élaboration des nouveaux espaces est salué par la commission. De plus, la commission salue l'opportunité que la Municipalité ait eue de louer la villa attenante. Cette solution permet de réduire les coûts de location des containers et d'éviter un troisième niveau inesthétique et peu pratique d'utilisation. La commission demande également à la Municipalité de fournir des solutions alternatives aux utilisateurs des places de parc qui pourraient être impactées par les futurs travaux (macarons pour le parking de la salle polyvalente par exemple). Enfin, la commission prie le canton de réagir avec diligence et rapidité au vu de l'urgence de la situation. Si les travaux en question ne pouvaient pas être effectués suite à un refus du conseil communal du présent préavis, la commission tient à souligner qu'une centaine de familles se retrouverait sans aucun moyen de garde et une quarantaine de collaborateurs perdrait leur emploi. Les conséquences d'un refus seraient donc extrêmement dommageables pour une grande partie de la population d'Yvonand, notamment les plus vulnérables, nos enfants. Le projet actuel est le plus logique, le plus rapide à mettre en œuvre et le plus à même de garantir une continuité dans les prestations de qualité délivrées par l'institution du Château de Sable. Par conséquent, la commission vous recommande à l'unanimité d'accepter le préavis 2026-04 »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 6 mai à 19h00, la Commission des finances, composée de Mesdames Corinne Ravessoud, Hanna Sulzmann, et de Messieurs Yann Rod, Pascal Rebeaud suppléant, Charles Wernuss et Fabrizio Marzolini s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Madame Marianne Burdet est excusée. Étaient présents, Madame Christelle Fresneau, Municipale, Monsieur, Martin Schnorf, Vice-Syndic, Monsieur Sylvain Etter, Boursier. La Commission des finances remercie Mme Christelle Fresneau et M. Martin Schnorf pour les précisions apportées, en particulier pour la mise à disposition du document « devis estimatif et récapitulatif des coûts ». Dans la mesure où cette estimation repose sur une approche fondée sur les normes SIA, la Commission souhaite être informée de l'évolution du projet au fur et à mesure de son avancement, notamment par la transmission des éléments de coûts actualisés. La Commission souligne que le caractère d'urgence ne doit pas préteriter les conditions d'évaluation des offres et que la maîtrise des coûts demeure un élément central. Elle note également qu'une approche conservatrice a été retenue. À ce stade, aucune subvention ne peut être obtenue, les coûts étant donc entièrement à la charge de la commune. La Commission des finances, à l'unanimité, vous recommande d'accepter le préavis tel que proposé. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

*Mme Christelle Fresneau*

Je fais juste une petite correction. Dans votre rapport de la commission ad hoc, vous indiquez que cette solution permet de réduire les coûts de la location des containers et d'éviter un troisième niveau qui est peu pratique à l'utilisation. À la base, c'était sur deux niveaux, et maintenant les bureaux seront dans la villa donc il n'y a qu'un seul niveau de containers.

*Mme Nicole Bachmann*

Si j'ai donc bien compris, il était prévu deux niveaux de containers et maintenant avec la location de la villa, il n'y a plus qu'un niveau.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2026/04, dont les conclusions sont :

1. D'autoriser la Municipalité d'entreprendre les travaux d'urgence à la suite d'un affaissement du sol au rez-de-chaussée de la Garderie le Château de sable ;
2. D'accorder le crédit nécessaire de CHF 1'530'000.00 TTC ;
3. De financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'endettement d'emprunts de la législature en cours ;
4. D'imputer le coût de ces travaux dans le compte d'investissement 54501.504.3 – Affaissement du sol de la Garderie.

OUI - 36      NON - 0      ABST - 1

Le préavis 2026/04 est accepté à la majorité.

## **10. Divers et propositions individuelles**

*Mme Patricia Breguet*

Je souhaite intervenir concernant les nouvelles restrictions appliquées à notre déchetterie depuis janvier 2026, notamment le refus du plastique dur ainsi que certaines limitations concernant les déchets verts. Au-delà du fond de cette décision, c'est avant tout la méthode qui pose problème. Une mesure qui modifie de manière importante le quotidien de l'ensemble de la population aurait dû être présentée, discutée et débattue au sein du conseil communal avant sa mise en application. Le conseil est précisément l'organe démocratique destiné à permettre l'échange, la confrontation des points de vue et la représentation des habitants. Or, la population a été mise devant le fait accompli. Il ne s'agit pas ici de contester le principe de responsabilité

environnementale. Mais l'argument du « pollueur-payeur » ne peut pas devenir une réponse automatique à chaque réduction de service public. Une déchetterie communale n'est pas un luxe. C'est un service collectif essentiel, financé pour permettre à toute la population de gérer ses déchets de manière pratique, propre et organisée. Quand certains déchets ne sont plus acceptés, les habitants n'ont souvent pas d'alternative réaliste, sinon les sacs taxés. Or plusieurs objets en plastique dur sont particulièrement difficiles, voire impossibles, à faire entrer dans des sacs poubelles standards. Par exemple, les bacs à litière pour chat, les seaux de peinture vides, les grands jouets en plastique, les caisses de rangement rigides, les bassines et arrosoirs, les paniers à linge ou bacs de rangement volumineux. Ces objets sont encombrants, rigides et parfois coupants une fois cassés. Les faire passer dans les sacs taxés revient à transférer la charge directement sur les ménages sans réelle solution adaptée. La même problématique se pose pour les déchets verts et l'herbe coupée. Beaucoup d'habitants entretiennent eux-mêmes leurs extérieurs et contribuent à la qualité de vie de notre commune. Là encore, les nouvelles restrictions compliquent le quotidien des citoyens. Une commune doit naturellement gérer ses coûts et ses infrastructures avec responsabilité. Mais, elle doit aussi offrir des prestations utiles et équilibrées à la collectivité. Un service public doit conserver une logique d'intérêt général. Si des contraintes financières existent, alors plusieurs options auraient mérité d'être discutées publiquement : adaptation modérée de la taxe déchetterie, solutions intermédiaires, limitation partielle ou autres variantes permettant de préserver le service. Ce choix ne devrait pas être décidé sans débat démocratique. Je demande donc que ce type de décision importante fasse désormais l'objet d'une présentation et d'une discussion au conseil communal avant sa mise en œuvre, afin que les élus puissent représenter la population et participer aux choix qui impactent directement le quotidien des habitants. J'espère également que ce sujet amènera une réflexion au sein de la municipalité et qu'il sera pris en considération afin de permettre à la population de conserver un certain confort dans la gestion de ses déchets et de ses encombrants, tout en étant conscients que ce confort et ces prestations ont parfois un coût qu'il convient d'assumer collectivement.

*Mme Anne-Sophie Betschart*

J'ai une question à poser à la municipalité. Dans le cadre des représentations théâtrales de la Compagnie des Sables, je me suis trouvée toute cette semaine, en fin d'après-midi, à la salle polyvalente. J'ai remarqué plusieurs groupes de jeunes qui se retrouvaient autour de la salle pendant quelques heures. Notre technicien s'est d'ailleurs fait voler du matériel un soir et il a déposé une plainte pénale. Mais, et je tiens à vraiment le préciser, rien ne prouve que c'était le fait de ces groupes. Cependant, un autre jour, un jeune homme s'est enfermé dans les WC dames de la salle et y est resté pendant au minimum un quart d'heure. Nous avons dû le menacer d'appeler la police pour le faire sortir. Cela s'est passé le lendemain aussi avec une autre personne. Ces divers événements et le nombre croissant des jeunes que l'on voit déambuler dans le village m'amène à poser cette question à la municipalité. Au vu de l'augmentation de la population ces dernières années et donc des jeunes, n'est-il pas enfin temps de réfléchir et de mettre en place une véritable politique pour la jeunesse ?

*M. Nicolas Liechi*

Je souhaite revenir ce soir sur la séance d'information publique consacrée au Plan d'affectation communal ou PACom, qui s'est tenue le 18 mars dernier à la salle polyvalente. Je tiens d'abord à saluer la forte mobilisation citoyenne qui a marqué cette soirée. La salle était pleine, témoignant d'un intérêt légitime et bienvenu de notre population pour un dossier qui engage durablement l'avenir de notre commune. Cependant, à l'issue de cette séance, j'ai entendu de nombreuses habitantes et habitants faire part de leur mécontentement. Que les choses soient claires : ce mécontentement ne portait pas sur le contenu de la présentation, mais bien sur les conditions matérielles et organisationnelles dans lesquelles celle-ci s'est déroulée. Trois points ont été particulièrement relevés. Premièrement, la qualité de la projection. Le projecteur utilisé,

visiblement à bout de souffle, ne permettait pas de distinguer correctement les couleurs des différentes zones du plan d'affectation. C'est fâcheux, c'était pourtant l'un des objectifs premiers de cette séance que de permettre à la population de visualiser concrètement le projet soumis à l'enquête. Deuxièmement, l'absence de micros mis à disposition du public lors de la session de questions et réponses. Cette lacune a rendu les échanges difficilement audibles pour l'ensemble de la salle, privant ainsi une grande partie des personnes présentes de la teneur des questions posées et, par conséquent, d'une compréhension complète des enjeux soulevés. Troisièmement, et c'est le point qui a suscité le plus de réactions, le choix de la date. Organiser cette soirée près de quatorze jours après le début de l'enquête publique, et surtout quelques jours seulement après le premier tour des élections générales, a été perçu par beaucoup comme un manque de considération de la part de la municipalité. Certains sont même allés plus loin, en s'interrogeant ouvertement sur la coïncidence de ce calendrier : présenter un dossier d'une telle portée une fois les urnes fermées a pu donner le sentiment, à tort ou à raison, que l'on cherchait à mettre la population devant le fait accompli, voire à éviter que ce dossier ne pèse dans le débat électoral. Quelle que soit l'intention réelle, les citoyennes et les citoyens qui souhaitent s'informer en amont pour exercer pleinement leur droit de consultation et, le cas échéant, d'opposition, ont eu le sentiment d'arriver après la bataille. Mesdames et Messieurs, lorsqu'il s'agit d'aborder un sujet aussi sensible et structurant que l'aménagement de notre territoire sur les quinze ou trente prochaines années, un dossier sur lequel la municipalité, le bureau technique et les mandataires ont consacré tant d'heures, de jours, et osons le dire, tant d'années de travail, sans parler des moyens financiers engagés, la forme compte autant que le fond. La transparence et la confiance que notre population place dans ses autorités se construisent aussi, et peut-être surtout, dans ces moments d'échange direct avec les citoyennes et les citoyens. Une projection illisible, des questions inaudibles, un calendrier qui semble contraindre le débat plutôt que de l'ouvrir : voilà autant de signaux qui, mis bout à bout, peuvent légitimement nourrir un sentiment de défiance. Il serait dommage qu'un travail de fond aussi conséquent soit fragilisé par des conditions de présentation qui n'en reflètent ni l'ampleur ni l'importance. Je ne doute pas un instant de la bonne foi de la municipalité dans l'organisation de cette soirée. Mais je crois utile, ce soir, de relayer ces observations afin que les prochaines séances d'information, sur ce dossier comme sur d'autres, puissent se tenir dans des conditions à la hauteur des attentes légitimes de notre population et de l'importance des sujets traités.

*M. Lionel Guichard*

Je rebondis sur les propos de Mme Breguet au sujet de la déchetterie. Je la remercie de remonter les informations par rapport au plastique et au gazon. J'aimerais revenir sur l'information qui était relayée via le calendrier des déchets où on apprend que les rabais de CHF 50.- vont être supprimés aux familles ne disposant pas de subventions ou de PC familles. Je trouve que c'est dommageable. Ce sont des familles qui ont un salaire moyen à correct, qui ne touchent pas d'aide au niveau du canton par rapport aux assurances maladie etc. Et là, la commune d'Yvonand vient encore raboter ce rabais de CHF 50.- par famille. Je trouve ça vraiment dommage. Donc ma question, et je sais que vous n'allez pas pouvoir répondre ce soir, c'est le nombre de familles exact à qui on va retirer ces CHF 50.- et ce que ça va apporter à la commune par rapport à la gestion des déchets ? On sait très bien que cette taxe déchets doit être prise sur des taxes et non sur des impôts. Mais je trouve un peu regrettable que ce soit des familles de classe moyenne qui soient de nouveau lésées dans cette situation.

*Mme Lucy Delarze*

Je vous remercie pour ces questions et pour ces remarques. Je tiens à rappeler que la municipalité a l'obligation de faire appliquer le principe du pollueur-payeur. Ce qui implique que nous devons financer l'intégralité des coûts inhérents à la gestion des déchets par des taxes ou des recettes liées à la gestion des déchets. Ce n'est pas un choix, c'est une obligation. Actuellement, on accuse un déficit d'environ CHF 40'000.-, donc on est contraire à ce que la

réglementation veut. La municipalité a décidé de prendre des mesures à partir de 2026 pour atteindre cet équilibre. On a étudié pas mal de variantes, entre autres le fait de mettre en place une taxe au poids qui permettait de réellement faire payer les citoyens en fonction de la quantité de déchets qu'ils amenaient et vraiment de faire payer les déchets produits. Mais les coûts que générerait la mise en place de tout ça ne permettaient pas de faire descendre la taxe forfaitaire. Donc on a abandonné ce projet-là et on a cherché d'autres mesures qui devaient pouvoir nous permettre d'atteindre l'équilibre sans augmenter globalement la taxe. Parce que CHF 40'000.-, là ça fait une augmentation d'environ CHF 30.-, il me semble, par personne, si on devait l'augmenter maintenant juste sans prendre aucune mesure. Dans les mesures qu'on a mises en place, il y a le fait qu'on ne reprenne plus les gazons, c'est aussi pour des questions de protection de l'environnement dans le sens que les gazons produisent des jus qui polluent les eaux souterraines, ce qui fait que pour pouvoir les collecter, il nous fallait une surface étanche, surface étanche que nous n'avons pas. Pour pouvoir mettre en place une surface étanche ou acheter une benne étanche qui génère des odeurs, il fallait faire de nouveaux investissements, ce qui doit aussi être financé via la taxe, donc augmentation de la taxe. C'était plus simple, effectivement, de renoncer à la prise en charge des gazons qui sont, je vous le rappelle, possibles d'être pris en charge à la compostière de Châbles qui se trouve à moins de 10 kilomètres de chez nous, ou dans votre container vert si vous avez une vignette, ou bien vous pouvez faire un compost individuel chez vous pour pouvoir collecter votre gazon. Pour ce qui est du plastique dur, on ne parle pas du flaconnage. Ce ne sont pas les bouteilles de shampoing, de lessive, etc., qui sont concernées. C'est uniquement le plastique dur, donc comme les caisses, comme vous l'avez dit effectivement, certains pots de fleurs, qui sont effectivement encombrants mais qui, dans une grande majorité des cas, passent dans un sac 110 litres. S'ils ne passent pas dans un sac 110 litres, on ne vous demande pas d'inventer un gabarit supplémentaire. Ils ont le droit d'être mis dans les déchets encombrants et donc pris en charge par le reste de la collectivité. La benne de plastique dur qu'on avait à la déchetterie jusqu'à fin 2025, elle allait à l'incinération. Donc demander aux gens de trier leurs déchets dans le but de les valoriser alors que finalement on les incinère, ça n'a pas de sens non plus. Et enfin, pour ce qui est du rabais famille, il faut savoir qu'on a 2722 citoyens dont environ 200 bénéficient d'exonérations sur des mesures sociales et 404 ménages qui bénéficient du rabais famille. Ça représente environ CHF 20'000.- de manque à gagner, enfin de rabais. 91 entreprises, dont certaines bénéficient aussi d'exonérations lorsqu'elles ont des contrats de reprise en direct avec les entreprises spécialisées comme la STRID ou qu'elles ont un bureau dans leur résidence principale, donc elles ne payent pas deux fois la taxe complète. 39 propriétaires de résidences secondaires qui payent une taxe forfaitaire par résidence, quelle que soit la fréquence de présence ou le nombre d'usagers. Pour le rabais famille, selon la municipalité, j'avoue que j'en suis personnellement convaincue, il n'est pas justifié pour les raisons suivantes : les familles bénéficient de containers à couches, elles n'ont donc pas la charge de payer les sacs taxés pour éliminer ces déchets qui sont difficiles effectivement à limiter. Le montant inhérent à la prise en charge des couches culottes représente CHF 8'000.- par année environ. Les enfants de moins de 18 ans ne sont pas assujettis à la taxe. Ainsi les familles ne payent déjà pas la part des enfants qui composent le foyer. Dans les communes où il y a un rabais famille, dans la majorité des cas, en tout cas celles dans lesquelles j'ai pu aller observer le règlement, il y a un ratio qui est fait en fonction du nombre de personnes qui composent le foyer, les enfants compris aussi. Donc si vous êtes un foyer de 5 personnes avec 3 enfants, vous payez, le ratio dépend des communes, environ 3,5 fois la taxe. Dans notre cas, c'est que 2 fois la taxe, tous les enfants de moins de 18 ans ne la payent pas. Et les familles qui sont en difficulté financière peuvent bénéficier d'exonérations car nous avons toujours les mesures sociales qui s'appliquent.

*Mme Patricia Breguet*

Je veux bien qu'on prenne en compte beaucoup de choses.

Je pense que, comme je l'ai dit, une déchetterie, c'est un confort, c'est un service qui est rendu à la population. Si on veut aller voir chaque chose et toujours critiquer le pollueur-payeur, qui est vraiment un argument qui est très à la mode maintenant, c'est assez facile. Mais je prends un exemple tout simple : tout le monde paye pour les couches-culottes des bébés. Quelqu'un pourrait venir dire, comme moi, « je n'ai pas de bébé mais je paye quand même ». Et cela ne me pose aucun problème de payer pour des containers à couches où moi je ne mets rien dedans. C'est simplement à un moment donné de se dire qu'il y a des choses qui sont des services publics qui doivent être offerts à la population et que, peut-être parfois, il faudrait en discuter plutôt que de prendre des mesures puis faire du sélectif sur ce qu'on veut ou sur ce qu'on ne veut pas.

*Mme Lucy Delarze*

J'ajoute une dernière chose que je n'ai pas dite avant. Le règlement sur la gestion des déchets est complété par une directive municipale. On a uniquement touché aux mesures qui étaient dans la directive municipale. Dans le règlement, le conseil communal donne la liberté à la municipalité de modifier cette directive et ce qui la compose dans la gestion des déchets, sans devoir passer devant le conseil. Cela permet d'être plus réactif et le conseil nous a laissé cette compétence. On n'a fait qu'utiliser cette compétence.

*Mme Aline Wenk*

Concernant le PACOM : j'ai malheureusement loupé la présentation, mais j'aurais voulu savoir l'état du dossier. Combien y a-t-il d'oppositions ? Quels sont les délais ? Comment lève-t-on les oppositions ? Quelles sont les prochaines dates clé ?

*M. Thierry Genillod*

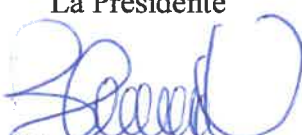
Pour le PACOM il y a officiellement 33 oppositions. Les urbanistes sont en train de bosser dessus parce qu'elles sont très diverses, pour certaines on se pose la question du fondement, mais ce n'est pas grave. On a une séance prochainement organisée avec la municipalité et les urbanistes pour faire le point de tout ça. Tous les opposants ont reçu une réponse que leur opposition avait été reçue et était recevable et qu'on allait les contacter pour les entretenir car on a l'obligation de voir chaque personne individuellement. On a une prochaine séance avec les urbanistes, je n'ai pas la date en tête, mais suite à cette séance-là, on va faire un planning de toutes ces dates qu'on va devoir proposer aux gens. On va mettre un certain nombre d'heures non négligeables pour tout le monde. Et puis après, ça sera à nous de statuer sur ces oppositions, on viendra devant vous avec toutes ces oppositions et notre PACOM, pour savoir si vous validez la levée des oppositions, une à une, et si vous validez le PACOM comme on l'a présenté. Si le conseil communal le valide, ça sera une levée des oppositions et puis après les opposants auront une possibilité de recours qui part directement au tribunal cantonal. Mais niveau planning, avant la séance qu'on a avec les urbanistes, je n'arrive pas encore à vous le donner.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous pouvons passer au contre-appel.

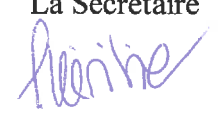
Excusés : Les mêmes.

Absent : -

La séance du conseil est close à 21 h 20. Le prochain conseil communal aura lieu le vendredi 19 juin 2026 à 19 h 00 au forum. La Présidente remercie les conseillères et conseillers de leur attention.

La Présidente  
  
Nicole Bachmann



La Secrétaire  
  
Pauline Héritier